

LA PRÉVENTION



Lors de la rédaction de vos contrats, de vos conditions générales ou encore de vos statuts, portez une attention particulière à la clause de résolution des litiges, encore appelée clause attributive de juridiction.

En complément ou en substitution de l'action en justice classique, il est en effet possible d'insérer des clauses de médiation et/ou d'arbitrage.

Les difficultés liées à des différends ont un impact fort sur les projets complexes. De plus en plus, les outils de prévention et de règlement de ces différends sont prévus par les acteurs du projet dès sa phase de planification.

Dans cette optique, **SENS CRITIC** s'est entouré des meilleurs spécialistes :

- En gestion de projets,
- En gestion du changement dans les grandes organisations industrielles et commerciales
- En management des équipes pluriculturelles (culture technique, culture d'entreprise et culture selon les pays d'origine)

Si vous souhaitez un conseil personnalisé, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de vous accompagner dans vos démarches.